## • (9.10 p.m.)

L'attitude du gouvernement à l'égard du projet d'assistance publique me semble caractéristique de ce qu'il juge être une bonne façon de procéder en affaires. Je ne suis pas d'accord avec cette façon de diriger le gouvernement du Canada, tout comme je ne suis pas d'accord avec la façon de procéder de la société dont j'ai parlé. A mon sens, c'est là la question générale qui se cache derrière les projets de loi de ce genre que le gouvernement cherche à nous faire appuyer.

Il y a une différence fondamentale entre les principes et l'attitude que le Nouveau parti démocratique cherche à promouvoir ici à la Chambre, et les principes et l'attitude exprimés par le gouvernement canadien. Je sais qu'un grand nombre de députés bien intentionnés appuient le gouvernement, et s'ils désirent continuer de dire leur amen au gouvernement, c'est leur droit, c'est leur affaire. D'autre part, les signes précurseurs de l'orage sont là: le peuple canadien ne tolérera plus ce genre d'exploitation; les Canadiens sont trop nombreux qui ont le cœur à la bonne place et la tête sur les épaules; ils voient clair à travers toute cette frime que j'ai dû écouter depuis que je suis ici à la Chambre.

Ce que nous discutons ici ce soir a fait l'objet de discussions au cours de chaque session du Parlement depuis que je suis député et je sais qu'il en fut de même pendant bien des années avant mon élection à la Chambre en 1953. La présente mesure législative est un défi et si nous ne pouvons en convaincre les membres du gouvernement actuel, alors, l'un de ces jours, nous convaincrons les Canadiens que nous ne pouvons continuer de cette façon au moment où l'on vante nos progrès technologiques, où nous voyageons jusqu'à la lune et où ceux qui sont en mesure de le faire, parcourent le Canada en tous sens en quelques heures. Nous rejetons une société plus primitive et plus cruelle que celle qui existait au pays avant sa découverte par les Européens. Nous pourrions en apprendre beaucoup des Indiens de ma circonscription quant à la manière de traiter nos personnes âgées et il serait utile d'établir des comparaisons.

Je ne suis pas certain que les limitations imposées dans le projet de loi se bornent uniquement aux personnes âgées. Lorsque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) a présenté cette mesure, il a déclaré qu'il y aurait toujours un besoin pour ce genre de compensations dans les programmes d'assistance publique. Il a prétendu que nul pays avait aboli ce genre d'asistance dans leurs régimes respectifs de sécurité sociale. Je serais disposé à partager son avis à certains égards, mais je

ne conviens pas, assurément, de sa façon d'aborder les évaluations de besoins qui, selon lui, seraient toujours exigées dans notre société. Il faudrait abolir de telles initiatives si nous voulons devenir une nation complètement civilisée.

Toutefois, je conviens que la mesure la plus urgente que nous devrions prendre immédiatement soit de nature à pallier la situation de ce secteur particulier de Canadiens qui ne bénéficient nullement de cette mesure de sécurité sociale. Je dis cela vu la proposition inscrite au Feuilleton concernant le programme d'assurance frais médicaux qui, nous l'espérons, mettra à la portée de tous les Canadiens les soins médicaux dont ils auront besoin, et vu l'initiative que nous avons prise à l'égard du régime de pensions du Canada.

La proposition, visant à porter la pension de vieillesse à \$100 par mois à l'âge de 65 ans, est peut-être trop modeste. De fait, je serais fort heureux de lancer un défi au ministre de la Santé nationale et du Bienêtre social pour qu'il améliore la proposition faite par le député de Winnipeg-Nord-Centre qui, j'en suis persuadé, serait parmi les premiers dans cette enceinte à se lever et à féliciter le ministre si ce dernier voulait le faire. Je voudrais que le ministre des Finances entre à la Chambre juste en ce moment pour nous dire pourquoi le gouvernement n'appuie pas notre proposition pourtant si simple. Je ne saurais dire pourquoi, mais il me semble presque injuste de ma part de demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de se lever et de le faire. Il ne donne aucun signe de vouloir prendre la parole maintenant.

L'hon. M. MacEachen: Puis-je, monsieur l'Orateur?

M. Barnett: S'il pouvait me donner un indice de ce qu'il a l'intention de faire, je serais très heureux de terminer mes remarques ici.

L'hon. M. MacEachen: Je suis prêt, monsieur l'Orateur.

M. Barnett: Le ministre a-t-il une question à me poser?

L'hon. M. MacEachen: J'accepte l'invitation du député, s'il veut bien reprendre son siège et me permettre de terminer le débat sur la deuxième lecture du bill en prenant la parole.

M. Douglas: Si un député ministériel veut faire une déclaration, nous sommes disposés à l'accepter.

M. Barnett: Oui, monsieur l'Orateur, après tout il y a des députés ministériels qui n'ont pas encore pris la parole.